

/SA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-381 du 24 Octobre 1983

Chargeant le Camarade Boukary ALIDOU,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Ele-
vage et de la Pêche, de l'intérim du
Camarade Paul Agossavi AWANOU, Ministre
de l'Inspection des Entreprises Publi-
ques et Semi-Publiques pour compter
du 20 Octobre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 20 Octobre 1983, le Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim de l'intérim du Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Paul Agossavi AWANOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Octobre 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 CP/ANR 6 PPC 2 SGG 4 IGE 4 CPC 6
MIEPSEP-MFEEP 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1-